

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2018

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Maire a ouvert la séance. Le compte rendu du conseil municipal du 5 décembre 2017 a été adopté à l'unanimité.

1^{ER} POINT – RENOVATION THERMIQUE DU TRINQUET

Monsieur le Maire rappelle l'historique du trinquet et le projet de réhabilitation. Il consiste en des travaux de charpente, couverture, désamiantage, éclairage, filets de protection et retouche peinture.

D'une durée de deux mois, ce chantier sera réalisé en avril/mai 2018. Le coût de cette opération est estimé à 202.242,02 € H.T. arrondi à 200.000 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement et sollicite auprès :

- Du département : 35% de subvention au titre des bâtiments communaux,
- De l'Etat : 35% de subvention au titre de la Dotation au Soutien à l'Investissement Local.

Pour rappel, Garaziko Pilota verse un fonds de concours de 20.000 €.

Par ailleurs, le Conseil municipal choisit la procédure adaptée comme mode de passation du marché de travaux pour les 3 lots mis à la consultation : lot 1 : charpente / couverture / échafaudage / désamiantage, lot2 : électricité, lot 3 : filets. Il autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation et à attribuer les marchés aux candidats dont l'offre, économiquement la plus avantageuse, aura été appréciée en fonction de trois critères :

- La valeur technique de l'offre (50%),
- Le prix de l'offre (30%),
- Le délai de réalisation (20%).

A l'unanimité.

2^{ème} POINT - REFECTON DE L'EGLISE – COMPLEMENT AU DIAGNOSTIC

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de l'exécution d'une mission de diagnostic complémentaire intégrant l'intérieur de l'église qui présente un réel état de dégradation, charge Monsieur le Maire de signer l'avenant et sollicite auprès de la DRAC une subvention supplémentaire.

Pour rappel, l'équipe Philippe LEBLANC-Alexandrine VANEL DULUC, architectes du patrimoine, ont présenté le diagnostic de la charpente. Il fait apparaître quelques faiblesses dans la confection de la charpente. Tout renouvellement de la couverture, préconisée en ardoise, devra être précédé d'une restauration des fermes, des pannes de la nef et la pose de poutres précontraint.

L'estimation provisoire des travaux comprenant la maçonnerie, la charpente, la couverture et un petit lot électricité s'élève à 260.000 €.

3^{ème} POINT – GIRATOIRE PLACE FLOQUET

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Département pour l'aménagement d'un rond-Point place Floquet. La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au Bureau d'Etudes Ideia pour un montant de 11 998€ H.T. Des travaux seraient envisageables au 4^{ème} trimestre 2018.

4^{ème} POINT – GESTION DU PERSONNEL

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité et à compter du 1^{er} avril 2018 :

- La création d'un poste en CDI, à temps complet dont la rémunération sera basée sur l'échelon 4, soit l'indice brut 351.
- La création d'un poste permanent à temps non complet de conducteur du train, lissé sur l'année : 14 heures par semaine en moyenne.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'adhérer au Plan de Formation Mutualisé sur le territoire basque du Département proposé par le Centre de Gestion et le CNFPT.

5^{ème} POINT – SUBVENTIONS

Le Conseil municipal a décidé d'allouer :

- Au Comité des Fêtes, 3.500 € de subvention exceptionnelle pour honorer les factures impayées sur 2017. Cette allocation est assortie d'une clause de représentativité du Comité d'Animation au sein de la programmation et du budget des Fêtes. A l'unanimité.
- Au Comité d'Animation, 5.409,69 €, soit les dépenses de la SACEM 2017 et le paiement d'un solde de facture dont le Comité des fêtes était redevable. A l'unanimité.
- A l'Essor Basque, 3.200 € pour la Ronde du Pays Basque. A la majorité (Abstention d'Isabelle HENRY).

6^{ème} POINT – BAUX POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil municipal a accepté à l'unanimité, la mise à disposition :

- de deux garages sous les gradins du fronton à Hervé SALLA et Delphine LUBET, pour un loyer de 315,04 € par an (valeur de référence 2017 soumis à révision).
- Du T4 en l'état de la Cité Administrative à la Commission de Cize pour un loyer de 520 € par mois plus les charges.

7^{ème} POINT – SERVICE DE L'EAU

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de

- Transférer à la CAPB les restes à réaliser correspondant à l'achat de la parcelle de Marie-Pierre GOICOECHEA à Lasse, contenant une source, pour un montant de 10500 € (acte en cours)
- Transférer 10500 € d'excédent d'investissement à la CAPB pour financer les restes à réaliser.

8^{ème} POINT – ACQUISITION DE FONCIER

Le Conseil Municipal a accepté l'acquisition à titre gratuit du rectangle de 192 m² au droit de la propriété MOLEDOUS à la zone de fret et la régularisation du triangle de 10 m² de Madame DIRIBARNE, route de Saint-Michel.

La Commune assumera les frais inhérents à ces acquisitions.

A l'unanimité.

9^{ème} POINT – AMENAGEMENT AIRE DE CAMPING-CAR DU JAI ALAI

Monsieur expose le projet d'aménagement d'un accès automatisé à l'aire de camping-car du Jai Alai pour un montant de 22.312,20 € H.T. Cet aménagement sera assorti d'une nouvelle politique tarifaire.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des tarifs suivants :

- Forfait 24H : 8€ (y compris la taxe de séjour),
- Forfait 1 heure : 5€ (pour user des services eau et vidange)

L'horodateur du Jai Alai sera installé à l'aire du Fronton.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à engager des crédits, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017, soit 334.899 €, dans l'attente du vote du budget 2018.

QUESTIONS DIVERSES, à l'unanimité.

Suppléance SDEPA : Jacques ELISSETCHE

Numérisation des 9.000 actes d'état civil pour répondre à l'obligation d'adhérer à la plateforme COMEDEC pour un montant de 6.204€ H.T auprès de Numerize.

Fin de séance.

La secrétaire de séance,

Gracianne PARIS.